Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20261112-2026_55D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°55

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 30/10/26
Date d'affichage : 30/10/26

Séance du 12 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six,
le douze novembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROUXEL Sandrine, Maire.

Objet de la délibération
Admission en non valeur

Présents : Mme ROUXEL, M. COUËTUHAN, Mme FOUGERIT, M. GAULLIER, Mme BRIAND Mmes AUFFRET, DESCAMPS, DJIAN, KERMARREC, DEMAY MM. CAMPION, GABRIEL, GRALL, PELLOIN, RICHTER.

Mme DESCAMPS a été nommée secrétaire.

Monsieur Couëtuhan, adjoint aux finances, informe les membres du Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable de Dinan nous demande d'établir un mandat de non valeur de **173.92 €** au motif de poursuites sans effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la Maire à établir le mandat correspondant.

MAIRIE de LANGROLAY-sur-RANCE - Côtes d'Armor -

Pour copie conforme,
La Maire,

Sandrine ROUXEL

La secrétaire de séance,

Elisabeth DESCAMPS